

Date de dépôt : 18 mars 2013

Pétition

pour un contournement de Jussy

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussignés, habitants majeurs de la commune de Jussy :

- désireux de réduire les nuisances et dangers dus au trafic pendulaire dans leur village;
- soucieux des risques sociaux et économiques générés par ce trafic;
- souhaitant rediriger ce trafic sur des voies non habitées,
- décidés à faire changer les choses sans attendre la réalisation d'autres projets incertains;

Demandent aux autorités de leur commune de prendre sans délais ces mesures :

- Limiter l'accès de Jussy et de ses hameaux aux seuls ayants droit et convertir Jussy et ses hameaux en zone 30 km/h.
- Créer une voie de contournement de Jussy afin de détourner le trafic pendulaire des routes de Jussy, Juvigny et Bellebouche.
- Fixer le tracé de cette voie à au moins 100 mètres de toute habitation.
- Déterminer les dimensions, les caractéristiques et les restrictions physiques et administratives de cette voie de telle manière que son débit ne soit pas supérieur à celui de l'actuelle route de Jussy.
- Faire au plus simple, au plus rapide et au plus économique.
- Obtenir au plus vite les autorisations et rendre compte.

Argumentaire

Empiètement sur la zone agricole : un tracé entièrement nouveau à travers la commune utiliserait moins de 4 pour mille de la zone agricole sans

compter que certaines anciennes routes pourraient en partie être restituées à l'agriculture et que d'autres routes existantes pourraient être partiellement aménagées.

Création d'un aspirateur à voitures : comme indiqué ci-dessus la nouvelle voie aura le même débit que les routes actuelles qu'elle remplace, elle n'attirera donc pas plus de voitures. Son débit sera réglé par ses dimensions, ses caractéristiques et des restrictions physiques et administratives à sa circulation.

Concurrence avec d'autres projets futurs : en prenant les devants et en créant un contournement acceptable maintenant, Jussy se prémunit contre des surprises désagréables résultant des diktats des autorités cantonales. Les projets futurs se caleront sur l'existant communal.

Déplacement des nuisances : les nuisances de la situation actuelle – dangers pour les enfants et les piétons, bruit, perte du caractère paisible et villageois de Jussy, toutes peuvent être supprimées en choisissant judicieusement les tracés et ceci sans porter préjudice à d'autres riverains.

N.B. 2 signatures
p.a. Mme Françoise Dorsaz
Route de Jussy 311
et M. Pierre Bovet
Route de Jussy 359
1254 Jussy